

## Communiqué pour les médias

23 février 2011

### **Gouvernance du Conseil d'Etat Cinq axes d'amélioration identifiés et mis en place**

**(IVS).- La complexité et l'évolution rapide des défis que doit relever le canton du Valais posent au Conseil d'Etat de nouvelles exigences en terme de gouvernance. Le Gouvernement a identifié cinq axes d'amélioration, qui seront mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> mars 2011 :**

- **il met en place des états-majors dans les Départements, pour renforcer sa conduite horizontale ;**
- **il met en service des outils informatiques, pour faciliter le suivi des dossiers prioritaires et optimiser le processus décisionnel ;**
- **il fixe sa politique de promotion des intérêts du canton sur la scène fédérale et redéfinit les règles de l'information dans l'administration.**

**Toute la démarche est réalisée sans poste supplémentaire.**

Le 30 juin 2010, le Conseil d'Etat a décidé cinq axes d'amélioration de sa gouvernance. Ces axes portent sur les stratégies, l'organisation, le processus décisionnel et la communication du gouvernement.

### **STRATÉGIE**

#### **Axe 1 : Projets gouvernementaux**

Au début de la législature, le Conseil d'Etat avait identifié dix projets gouvernementaux. Ces projets ont fait l'objet d'une définition précise quant à leur organisation, aux objectifs à atteindre, aux étapes et délais de réalisation. Le Conseil d'Etat est désormais informé régulièrement de leur avancement, au moyen d'une application informatique développée à cet effet. Ce reporting lui permet de prendre les décisions nécessaires et d'adopter rapidement les mesures correctives.



### **Axe 2 : Promotion des intérêts du canton sur la scène fédérale**

Beaucoup d'enjeux de la politique cantonale dépendent des décisions prises aux niveaux inter cantonal et national. Le Conseil d'Etat a donc arrêté un concept pour la promotion des intérêts du Valais sur la scène fédérale. Il s'agit d'identifier les objets fédéraux importants pour le canton, de définir une stratégie d'action et de mettre en place les moyens organisationnels pour la réaliser. La Chancellerie d'Etat assure la mise en œuvre de cet axe.

## **ORGANISATION**

### **Axe 3 : Etats-majors des Départements**

- Les membres du gouvernement doivent être déchargés des tâches opérationnelles et disposer rapidement des informations nécessaires. Ils peuvent ainsi se concentrer sur des questions d'ordre stratégique et prendre au bon moment les bonnes décisions.
- Des états-majors structurés, polyvalents et dotés de missions claires ont été constitués au niveau des Départements et du Conseil d'Etat. Ces états-majors ont été mis sur pied par réorganisations internes et sans création de postes supplémentaires.
- Les secrétaires généraux, responsables des états-majors de Département et leur (adjoint) sont

au DFIS **Paul-Henri Moix** (Olivier Beney )  
au DSSI **Damian Mottier** (Philippe Rech),  
au DECS **Jean-Marie Cleusix** (François Bonvin),  
au DEET **Chiara Meichtry** (Martin Zurwerra),  
au DTEE **Laurent Bagnoud** (vacant).

## **PROCESSUS**

### **Axe 4 : Optimisation du processus décisionnel du Conseil d'Etat**

- Il faut disposer d'un processus décisionnel efficace pour répondre aux défis d'un environnement socio-économique en mutation rapide et constante.
- La procédure qui débute avec la préparation des dossiers soumis au Conseil d'Etat pour décision et qui se termine par la diffusion des décisions a été optimisée et totalement informatisée.
- Le déroulement des séances hebdomadaires du Conseil d'Etat a également été revu, afin de traiter de manière plus approfondie les dossiers stratégiques.
- Un logiciel de gestion du processus de préparation, de traitement, de diffusion et d'archivage des décisions du Conseil d'Etat sera mis en production dès avril 2011.

## COMMUNICATION

### Axe 5 : Règles de communication et d'information

- Le Gouvernement a redéfini les règles de l'information de l'Etat.
- Le Gouvernement développe ses prestations en publiant régulièrement, le lendemain de sa séance hebdomadaire, un Bulletin d'information (BI).
- Il intègre le Service de l'information (IVS) dans la chancellerie et, sur le modèle fédéral, nomme son responsable vice-chancelier d'Etat.

Il désigne dans chaque Département un chargé de l'information et son (remplaçant) :

au DFIS **Paul-Henri Moix** (Olivier Beney),  
au DSSI **Bernadette Brunner** (Damian Mottier),  
au DECS **Jean-Marie Cleusix** (François Bonvin),  
au DEET **Chiara Meichtry** (Véronique Lathion-Délèze),  
au DTEE **Laurent Bagnoud** (vacant).

***Note aux rédactions : pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Jean-Michel Cina, président du Conseil d'Etat – 027 606 23 00***